

## Harcèlement sexuel : des mesures pour l'université

Une campagne de prévention et de sensibilisation va être lancée sur les campus en mars 2018.

LE MONDE | 04.12.2017 à 11h00 | Par Camille Stromboni ([/journaliste/camille-stromboni](#))



Université de Strasbourg CATHERINE SCHRÖDER / Unistra via Campus

Tous les établissements d'enseignement supérieur devront, dès la rentrée 2018, se doter d'un dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, avec une cellule d'écoute et d'accueil ouverte à l'ensemble de la communauté universitaire.

C'est l'une des mesures pour lutter contre le harcèlement sexuel que la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, doit annoncer, lundi 4 décembre, à l'occasion du colloque international « Violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche : de la prise de conscience à la prise en charge » à l'université Paris-Diderot, organisé notamment par l'Association nationale des études féministes (ANEF) et la Conférence permanente des chargé.e.s de mission égalité diversité (CPED).

Une circulaire, publiée en 2015, enjoignait déjà l'ensemble des universités à se doter de dispositifs de prévention et de prise en charge du harcèlement sexuel. Une vingtaine existe actuellement, d'après Rachida Lemmaghti, chargée de mission égalité femmes-hommes à l'université Paris-Diderot, contre un seul il y a dix ans.

**Lire aussi :** [Harcèlement sexuel à l'université : une difficile levée de l'impunité](#) ([/campus/article/2017/12/04/harcelement-sexuel-a-l-universite-une-difficile-levée-de-l-impunité\\_5224100\\_4401467.html](#))

### « Rapport de dépendance »

Les violences sexistes et sexuelles touchent tous les milieux, mais avec différentes particularités à l'université. Outre le harcèlement qui peut intervenir entre employés, il existe un « duo à risque », entre étudiant et enseignant, « avec un rapport de dépendance, d'hégémonie intellectuelle, qu'on ne retrouve pas ailleurs, et qui nécessite une vigilance d'autant plus forte », souligne la responsable. Les relations entre étudiants peuvent elles aussi donner lieu à de telles violences.

Autre disposition que le ministère compte mettre en œuvre : une campagne de prévention et de sensibilisation sur les campus va être lancée en mars 2018. Elle sera organisée avec les

organisations étudiantes. Le réseau des œuvres universitaires devra quant à lui engager, pour tout signalement de faits de violences sexistes et sexuelles venant de son public étudiant, une enquête interne. Cent pour cent des employés des CROUS seront formés et sensibilisés à la question d'ici 2020.

Enfin, le ministère compte apporter un soutien politique et financier à l'Institut national d'études démographiques dans le cadre de son enquête Virage (Violences et rapports de genre), dont l'un des volets porte sur l'université.